

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des
scientifiques

07 77 80 51 18

pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe

06 71 79 40 09

pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint

06 78 40 53 87

pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint

06 64 65 89 36

pts.est@snipat.com

RETRAITE

CE QUI POURRAIT CHANGER

La réforme sur les retraites entreprise par le gouvernement est complexe à appréhender et notre dernière rencontre avec M. HAMON, conseiller pour la réforme et l'accompagnement des retraites du DGPN, ne nous a pas apporté d'éclaircissement !

D'après eux, aucune simulation n'est à ce jour possible... On peut donc se demander pourquoi nous convoquer pour nous demander notre avis sur la réforme ...

Nous nous sommes malgré tout essayé à l'exercice de la simulation en nous basant sur les 132 pages (+ 100 d'annexes) du rapport Delevoye paru au 1^{er} septembre 2019.

Ce rapport a la faculté de présenter la réforme comme simple, juste et solidaire. Cela semble vrai... **Mais à quel prix ?**

La réforme Delevoye explique qu'il n'y aura plus de « durée de cotisation » ni de trimestres cotisés/validés et que tout salaire dès votre plus jeune âge apportera des points pour votre retraite. L'âge « pivot » de départ à taux plein serait fixé à 64 ans.

Afin de pouvoir comparer les deux systèmes, nous avons basé la durée de cotisation à 43 ans.

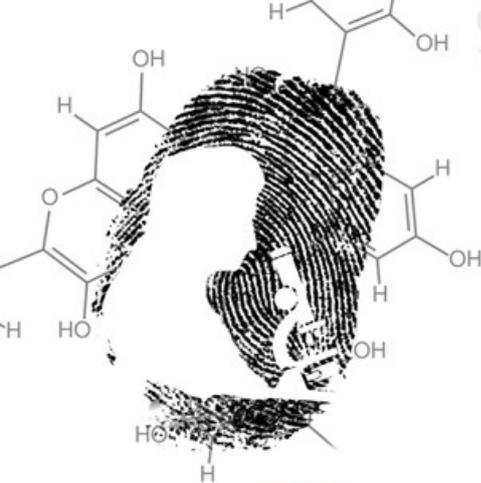
Dans le système proposé, astreintes, indemnités (IPTs, ISSPTS etc), jours payés CET, etc. seront cotisés et de facto vous rapporterez des points retraites.

Pour rester sur le principe général, nous avons effectué les calculs en intégrant uniquement dans le traitement brut l'IPTS1 et l'ISSPTS. Nous avons pris soin de retirer la surcotisation de 33 % de l'ISSPTS lors des simulations « Delevoye ».

Notre première impression était que l'intégration des primes dans le calcul de la pension nous serait favorable...

DANS LES FAITS, QU'EN EST IL ?





UN COÛT INDIVIDUEL SUPÉRIEUR POUR UNE PENSION INFÉRIEURE !

Les raisons sont multiples mais une des principales causes est que le montant de votre pension ne dépendra plus des 75 % de votre du dernier traitement brut mais du nombre de points cumulés sur l'ensemble de votre carrière.

Grosso modo c'est comme si on faisait le 75 % sur votre salaire brut moyen sur l'ensemble de votre carrière... forcément moins élevé qu'en fin de carrière...

Nous avons réalisés plusieurs simulations avec les chiffres annoncés dans le rapport Delevoye (1pt pour 10€ cotisés, valeur du pt 0,55€)

- **1^{ER} PÉNALITÉ : BAISSÉ DE VOTRE PENSION RETRAITE**

Exemple : Pour des agents qui n'auraient aucune promotion au cours d'une carrière de 43 ans dans leur grade, IPTS1 en Province :

| | Retraite net actuelle | Retraite net Delevoye | Différence |
|----------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| ASPTS | 1508 € | 1488 € | -20 € |
| Technicien | 1787 € | 1647 € | -140 € |
| Technicien Pal | 1889 € | 1735 € | -154 € |
| Ingénieur | 2332 € | 2164 € | -168 |

Dès le grade de technicien, il faudrait allonger la durée d'activité d'au moins 2 ans pour retrouver le niveau de pension retraite du système actuel

2^{ÈME} PÉNALITÉ : AUGMENTATION DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LE DERNIER SALAIRE NET ET LE MONTANT DE LA PENSION

La réforme dit vouloir valoriser le travail mais par le mécanisme expliquer ci-dessus, toute promotion en cours de carrière sera bien moins intéressante que sous le système actuel ...

Exemple : Evolution de grade au bout de 26 ans de carrière :

| | Retraite net actuelle | Retraite net Delevoye | Différence |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Tech Pal → Tech Chef | 2063 € | 1774 € | -289 € |
| Ingé → Ingé Pal | 2755 € | 2300 € | -455 € |

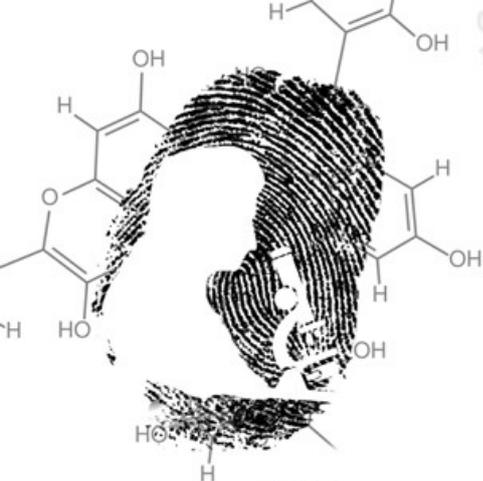
En étant promu, il faudra désormais veiller à ne pas trop augmenter son train de vie car la perte de pouvoir d'achat sera plus conséquente à la prise de retraite..

Xavier DEPECKER
Secrétaire National en charge des
scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI
Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT
Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ
Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com



snipat
Scientifiques

Xavier DEPECKER

Secrétaire National en charge des
scientifiques
07 77 80 51 18
pts@snipat.com

Lahouaria BENCHENNI

Adjointe
06 71 79 40 09
pts.sud@snipat.com

Guillaume GROULT

Adjoint
06 78 40 53 87
pts.idf@snipat.com

Michel LORENTZ

Adjoint
06 64 65 89 36
pts.est@snipat.com

**3^{ÈME} PÉNALITÉ : BAISSÉ DE 60 € À PLUS DE 100 €
SELON LE MONTANT DE VOTRE IPTS**

Le nouveau système devrait intégrer l'IPTS dans les cotisations retraite. De facto, elle sera « cotisée » à hauteur de 11 % pour l'employé ... **La conséquence direct est une baisse du salaire NET !**

Exemple : Pour des agents qui n'auraient aucune promotion au cours d'une carrière de 43 ans dans leur grade, IPTS1 en Province :

| | Différence des salaires net cumulés sur l'ensemble de la carrière |
|----------------|--|
| ASPTS | -37 449 € |
| Technicien | -37 431 € |
| Technicien Pal | -40 354 € |
| Ingénieur | -45 342 € |

Grosso modo sur l'ensemble de votre carrière vous perdez 1 an de salaire...

BILAN :

- + 2 ans pour retrouver la même pension retraite
- + 1 an pour retrouver l'argent « perdu »
- le faible impact des promotions sur la retraite

**OU COMMENT VOUS FAIRE TRAVAILLER JUSQU'À
PLUS DE 67 ANS POUR MOINS DE RETRAITE TOUT
EN VOUS FAISANT CROIRE QUE C'EST VOTRE CHOIX**

...



snipat PTS
(groupe privé)

www.snipat.com



#SNIPATPTS